

INÉDIT À NOGENT-SUR-SEINE !

RÉPÉTITION DU

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

VENDREDI 22 MARS 2024

PERTURBATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

20
TERRE
DE JEUX
24



Estelle Bomberger-Rivot
Maire de Nogent-sur-Seine
Vice-Présidente
de la Communauté de
Communes du Nogentais
Conseillère départementale

Chère Nadame, cher Monsieur,

Comme vous le savez, le relais de la flamme Olympique passera par Nogent-sur-Seine le 13 juillet prochain. C'est un événement grandiose sur le plan national et international et majeur pour notre ville. C'est également l'occasion pour nous de mettre en valeur la qualité de notre cadre de vie.

Pour s'y préparer, les autorités en charge de l'organisation des Jeux Olympiques ont choisi de planifier la répétition nationale dans l'Aube et donc à Nogent-sur-Seine, ville étape.

C'est ainsi que **vendredi 22 mars à 9h30, la répétition nationale du relais de la Flamme Olympique traversera notre ville sur un parcours long de 3 km.**

C'est un bel honneur pour nous, mais c'est surtout beaucoup de préparation en amont et quelques précautions à prendre à l'approche de l'évènement.

En effet, la réglementation nous oblige :

- **à supprimer le stationnement aux abords immédiats du parcours** du relais de la flamme Olympique dès le jeudi soir 21 mars à partir de 18h et jusqu'au lendemain 11h (les véhicules en stationnement gênant ou interdit seront mis en fourrière) ;
- **à limiter la circulation pendant la traversée** de la flamme Olympique dans les rues ;
C'est la raison pour laquelle, vous êtes invités :
- **à ranger votre véhicule dans votre garage ;**
- **à défaut à utiliser les parkings mis à votre disposition** sans zone bleue ;
- **à inviter vos voisins, amis, connaissances, à ne pas laisser leur véhicule stationné** dans une zone concernée par cette interdiction ;
- **à prendre connaissance de l'itinéraire concerné** par ces restrictions ;
- **à reporter vos déplacements** pour éviter de circuler en voiture entre 9h et 10h30.

Vous trouverez au verso de ce document le plan précisant les rues concernées par ces contraintes.

Soyez assurés que nous sommes conscients des désagréments que ce temps de répétition pourrait engendrer dans votre quotidien, cependant, il nous appartient à tous collectivement, de rendre cette répétition nationale enthousiaste, crédible et efficace.

C'est un moment exceptionnel, unique et inédit dans l'histoire de notre commune, et nous en serons tous les témoins privilégiés !

Bien cordialement,

Estelle Bomberger-Rivot

PLAN
AU VERSO

RUES ET PARKINGS CONCERNÉS :
Stationnement interdit du jeudi 21 mars 18h au vendredi 22 mars 11h

PARCOURS DE LA FLAMME : circulation perturbée le vendredi 22 mars de 9h à 10h30 environ

